

restera parmi nous en bénédiction, comme celle des Plessis et des Montmorency-Laval.

Le deuil du diocèse fut long, il dura six mois. Ce furent six mois de prières, de supplications ardentes à l'Esprit-Saint pour celui " qui devait venir, " que personne ne connaissait, mais qui, cependant, de toute éternité, avait été marqué comme le quatrième pasteur de l'Eglise de Ville-Marie.

Le Saint-Siège fit son œuvre : il écouta les avis et les recommandations de l'épiscopat, et pesa tout en présence de Dieu. Les considérations purement humaines ne sauraient compter pour quelque chose dans une élection qui intéresse avant tout le salut des âmes et le bien de la société divine fondée par Jésus-Christ.

Comme autrefois Pierre avant de donner un nouveau frère aux apôtres, le Souverain-Pontife prie, et avec ses conseillers augustes il demande à " Dieu qui connaît tous les cœurs d'indiquer l'homme de son choix. " ² — Dieu pourrait-il manquer de prêter l'oreille aux vœux de son représentant sur la terre ? Inspiré par lui, le pape, en vertu du pouvoir suprême qui lui a été communiqué, donne un chef à l'Eglise et au diocèse qui le réclament. Lui seul a ce droit, toute élection faite par un autre que lui serait nulle et sacrilège. Il est la source de toute juridiction ; ceux qu'il constitue pasteurs sont par rapport à lui des brebis dociles, et quand il a parlé, son choix est ratifié dans les cieux.

Or, nos très chers frères, c'est sur nous que ce choix de notre glorieux Pontife Léon XIII s'est arrêté. C'est

² Act. Apost., I, 24.